

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT ÎLE-DE-FRANCE DIRIF

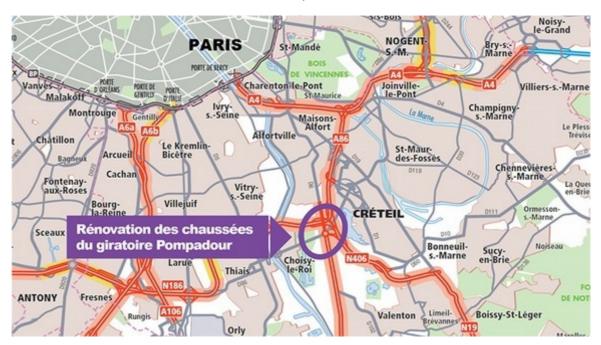
Créteil, le 17 octobre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RN6 - Rénovation des chaussées du giratoire Pompadour à Créteil du 19 au 31 octobre

Les chaussées du giratoire Pompadour à Créteil présentent des séries de désordres de type arrachement et nids de poule laissant apparaître par endroits les pavés sous-jacents.

Dans le cadre de son programme d'entretien du Réseau Routier National, la Direction Interdépartementale des routes d'Île-de-France (DiRIF) rénove donc l'ensemble des chaussées du giratoire contribuant ainsi à l'amélioration de la sécurité des usagers et au confort de circulation. Les travaux représentent un investissement de 360 000 euros entièrement financés par l'État.



Les travaux se dérouleront du vendredi 19 octobre au mercredi 31 octobre 2018. Durant cette période, pour assurer la sécurité des usagers et des intervenants sur le chantier, des restrictions de circulation seront nécessaires, de jour ou de nuit, sur le carrefour giratoire. Le détail des travaux, les modes d'exploitation et les principales restrictions de circulation sont détaillés ci-après.

CONTACT PRESSE:
Robin LEROY - 01 46 76 87 80

Sophie MOZER - 01 46 76 88 08

PERIODE 1 – du vendredi 19 octobre (9h) au mercredi 24 octobre (17h)

Les travaux de rabotage de l'anneau intérieur nécessitent la neutralisation en continu des deux voies intérieures de l'anneau. Durant cette période, la circulation est autorisée uniquement sur les deux voies extérieures du carrefour giratoire.

PERIODE 2 – 3 nuits du mercredi 24 au vendredi 26 octobre, et du lundi 29 au mardi 30 octobre de 21h à 5h.

Les travaux de rabotage de l'anneau extérieur du carrefour giratoire nécessitent :

- dans la nuit du mercredi 24 au jeudi 25 octobre, la fermeture :
- de la bretelle d'accès de la RN6 venant de Paris, et de la partie située sous le giratoire de la RN6 dans le même sens de circulation,
 - de la bretelle d'accès de l'A86 sens Versailles-Créteil,
 - de la bretelle d'accès de la RD86 venant de Choisy-le-Roi,
 - de la bretelle de sortie de la RD86 vers Choisy-le-Roi.
- dans la nuit du jeudi 25 au vendredi 26 octobre, la fermeture de la bretelle d'entrée depuis la RN 406 et la fermeture de la bretelle de sortie vers la RN406.
- dans la nuit du lundi 29 au mardi 30 octobre, la fermeture :
 - de la bretelle de sortie de la RN6 vers Paris
 - de la bretelle d'accès de la RN6 venant de Valenton, et de la partie située sous le giratoire de la RN6 dans le même sens de circulation :
 - de la bretelle de sortie de la RN6 vers Valenton ;
 - de la bretelle d'accès de la RD86 venant de Créteil ;
 - de la bretelle de sortie de la RD86 vers Créteil ;

PERIODE 3 - nuit du mardi 30 au mercredi 31 octobre de 21h à 5h30

Les travaux de **mise en œuvre de l'enrobé** sur l'ensemble du carrefour giratoire nécessitent la fermeture totale du carrefour à la circulation, ainsi que de la partie située sous le giratoire de la RN6 dans ses deux sens de circulation.

Toutes les mesures possibles ont été adoptées pour réduire les incidences sur le trafic et la gêne aux usagers, notamment le déroulement des travaux durant les congés de la Toussaint, la limitation du nombre de fermetures d'entrées/sorties du carrefour giratoire de manière simultanée et la mise en place de déviations signalées sur l'ensemble des itinéraires.

Les itinéraires de déviation sont détaillés et consultables sur le site internet de la DiRIF. Les usagers sont invités à suivre les panneaux de déviation implantés localement.

La vitesse maximale autorisée au niveau du carrefour giratoire et de ses abords immédiats sera limitée à 30 km/h durant l'ensemble de la période des travaux.

Pour assurer la protection des usagers, des riverains et des intervenants sur la route lors de l'enlèvement des matériaux de la chaussée en place, qui sont partiellement amiantés, les travaux de rabotage sont réalisés conformément à la réglementation, en application d'un plan de retrait Amiante élaboré par l'entreprise prestataire des travaux et validé par la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF). Des capteurs seront installés au niveau des zones amiantées afin de vérifier que la qualité de l'air reste en permanence conforme aux exigences réglementaires.



Pendant l'ensemble de ces travaux, les usagers sont invités à la plus grande prudence en respectant scrupuleusement la réglementation précisée par la signalisation mise en place pour leur sécurité et celle des intervenants.

Les usagers peuvent consulter www.SYTADIN.fr pour préparer leur déplacement. Les alertes sont relayées sur Twitter (@SYTADIN).



Pendant leurs déplacements, les usagers sont invités à être attentifs aux informations diffusées sur les panneaux à messages variables (PMV) et à écouter France Bleu Île-de-France sur 107.1.